Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 481

Artikel: Les femmes et la vie publique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262374

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pays civilisés, une partie de la population souffre

e sous-alimentation:

France: Les décrets-lois sur l'assaini marchés du lait avaient décidé la mort de 286 000 vaches.

286.000 vaches.

— Les 20.000.000 quintaux de blé que la récolte de 1934 avait laissés en surplus ont été rachetés aux paysans pour être dénaturés, au bleu de métylène dans les usines.

Angleterre: A Londres, 25.000.000 kilogs de viande ont été détruits officiellement en 1934

pour assainir le marché.

Etats-Unis: En un an, on a tué et incinéré

à New-York 6.200.000 porcs et 220.000 truies.

Le programme des ensemencements de maïs a exigé dans le même laps de temps la destruction de 2 millions de tonnes.
 A Los Angelès, 200.000 litres de lait sont

jetés chaque mois aux égoûts. Et l'on affirme que des fermiers américains de leur côté inondent les routes avec du lait non employé, que des cheminots brésiliens chauffent les locomotives avec du café...

Les femmes et la Société des Nations

Comité d'Entente et droit au travail

Bien qu'ayant un caractère privé, le Comité d'Entente des grandes organisations internationaqui vient de siéger à Genève les 6 et 7 et, est en relations trop étroites avec la juillet, est en relations trop étroites avec la S. d. N. pour que nous ne signalions pas sous cette rubrique ses travaux à nos lecteurs. Et d'autre part, les organisations internationales pu rement féminines sont nombreuses qui y ont adhéré, de même que des organisations mixtes: adhere, de même que des organisations mixtes:
aussi complati-on l'autre jour bien des femmes
parmi les déléguées, qui représentaient notamment
l'Alliance Internationale pour le Suffrage, de
Conseil International des Femmes, la Fédération
Internationale des Femmes universitaires, l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, l'Union catholique internationale de Service social, la Ligue internationale de Service social, la Ligue internationale des Femmes catholiques, etc. Si le but essentiel de ce Comité d'Entente est

de favoriser les études en commun des groupements qui s'intéressent à l'éducation de la jeuments qui s'intéressent à l'éducation de la jeui-nesse dans un esprit de paix, ainsi qu'à l'organi-sation de la paix elle-même, ceci ne l'empêche pas de faire à l'occasion des incursions dans d'au-tres domaines et de s'attaquer à d'autres problè-mes. C'est ainsi qu'il s'est occupé de très près, l'an dernier, de l'obsédante question du chômage de la jeunesse, et qu'il avait mis à l'étude cette année-ci la question du chômage des jeunes intel-lectuels. Celle-ci a été discutée longuement et de façon fort intéressante dans la session de Genève, sur les bases d'un rapport, présenté par le R. P. Dubois, aumônier de l'Association des étudiantes catholiques de la Faculté de pharmacie de Paris, rapport qui, bien que très fouillé, n'a-vait pas laissé de susciter une certaine inquiétude parmi les organisations féminines. Celles-ci estimaient, en effet, que ce rapport d'une part tenait complètement à l'écart les chômeuses intellectuel-les et ne se préoccupait que de la situation des chômeurs intellectuels, et d'autre part ne se prononçait pas avec la vigueur nécessaire contre les sempiternels remèdes toujours proposés contre le chômage masculin, comme s'ils pouvaient l'endiguer: la réglementation du travail de la femme

mariée, et la limitation de l'accès des jeunes filles aux études supérieures. C'est ce qui fut si-gnalé, dès le début de la discussion, par la repré-sentante de l'Alliance Internationale, et il lui est permis de dire ici que, rarement, elle avait ren-contré un Comité mixte, donc composé d'hommes et de femmes, aussi pleinement pénétré qu'ellemême des principes qu'elle défendait. Non seulement le R. P. Dubois lui donna entière satisfaction par des déclarations catégoriques sur ces points brûlants, non seulement le représentant de l'Entr'aide universitaire internationale et celui de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire s'associèrent à ses remarques, mais encore une résolution fut votée en ees termes:

Le Comité d'Entente.

Le Comité d'Ententé, considérant que la femme a, comme l'homme, droit au libre développement de ses facultés, et que le droit au travail est celui de tout être humain, déclare que les considérations et vœux qui suivent concernent également les deux

gui su sexes.

pour être transmise avec les conclusions et vœux du Comité d'Entente à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. d. N.

D'autres questions intéressant aussi les organisations féminines furent encore traitées au cours de ces séances, sous la présidence à la fois cor-diale, spirituelle et entraînante de Mgr Beaupin, de l'Union catholique d'études internationales. Citons notamment les relations entre l'Orient et l'Occident, qui forment la base de plusieurs de l'Occident, qui forment la base de plusieurs de nos Congrès, le Service social dans ses relations avec la paix, présenté par un excellent rapport de M^{IL} Butillard (Paris), l'influence de la presse pour la paix, question posée par M. le professeur Ruyssen et un représentant de l'Uion chrétienne de jeunes gens, une revue synthé-ique des divers Congrès internationaux qui se sont tenus au cours de ces dernières années, des renseignements de première main fournis par des membres du Secrétariat sur la propagande pour la S. d. N. par le film, la Radio, le journal, pour la S.d. N. par le film, la Radio, le Journal, le tract, etc. Toute coopération organisée pour la paix est excellente, et nécessaire en ces temps-ci plus que jamais. Aussi nos lecteurs apprendront-ils avec plaisir que, sur l'initiative de M. le professeur Pierre Bovet (Genève), un Comité d'Entente suisse, sur les mêmes bases que le Comité International auquel il se rattachera, est en veile de acetion. voie de création.

Le droit des femmes aux emplois civils

Les Françaises viennent de remporter une Les Françaises viennent de remporter une victoire de grande importance devant le Conseil d'Etat: le principe du droit à l'accession à des emplois civils leur a été reconnu. Un décret de 1926 reconnaissait aux femmes le droit de concourir pour l'emploi de sidentifica à l'admissibilitation controls du manufacture.

rédactrice à l'administration centrale du mire de la guerre. Mais le 15 août 1934, un décret écarta entièrement les candidatuautre decret ecarta enterement les candidatures féminines et supprima tout espoir d'avancement pour les rédactrices déjà en fonctions. Plusieurs d'entre elles se sont pourvues devant le Conseil d'Etat contre ces dernières dispositions, invoquant l'égalité devant la loi, soutenant que, pour l'accession à un emploi public, tout règlement faisant une distinction entre les candidatures masculines et les candidatures fé-minines serait entaché d'abus de pouvoir. Conformément aux conclusions de M. La-

Conformement aux conclusions de M. La-tournerie, commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat a rendu un arrêt faisant droit aux revendications des femmes, reconnaissant en termes exacts et précis que les femmes ont l'aptitude légale aux emplois dépendant des administrations centrales des ministères. Une réserve est cependant faite pour le per-sonnel du ministère de la guerre. Cette imporsome du ministere de la guerre. Cette impor-tante décision supprime toute contestation sur le droit des femmes de concourir à tous les emplois civils de l'Etat.

« Il serait paradoxal, a dit M. Latournerie, commissaire du gouvernement, de poser en principe l'inaptitude des femmes aux emplois publics au moment même où elles viennent d'avoir accès à des fonctions gouvernementa-les, c'est-à-dire à la direction même des ser-

(D'après le Temps.)

Les femmes et la vie publique

Deux femmes députées en Australie occidentale.

Nous sommes très heureuses d'apprendre que, Nous sommes très heureuses d'apprendre que, lors des récentes élections à l'Assemblée législative de l'Australie occidentale, deux femmes ont été élues: Miss May Holman, qui représenta une fois les femmes de son continent à l'Assemblée de la S. d. N., et Mrs. Cardell Oliver, qui fut déléguée au Congrès suffragiste international l'audentier à l'Example III. nal, l'an dernier, à Istamboul,

Les femmes parlementaires en Australie étant, pour des raisons inexpliquées et inexplicables, des oiseaux rares (il n'en a malheureusement jamais siégé aucune à la Chambre de l'Etat fédénos félicitations sont tout spécialement chaudes et cordiales.

(D'après Jus Suffragii.)

Quand les hommes font seuls la loi

Dans le canton de Vaud vient d'entrer en rigueur une nouvelle loi sur la police du commerce lont le besoin se faisait vivement sentir, tant pour diminuer les abus du colportage, dont souftout particulièrement les ménagères, que restreindre la concurrence déloyale. C'est

pour restreindre la concurrence deloyale. C'est ainsi que des prescriptions nouvelles et sévères ont été édictées pour régler les ventes au rabais. Mais... ce sont des hommes qui ont élaboré la loi, et si le législateur a, paraît-il, consulté les associations de commerçants, il n'a pas consulté les acheteuses. L'article 50 et suivants de la loi fixent les périodes de ventes au rabais; vetse par édécision du 26 ivin derquier le décision du 26 ivin derquier le aussi, par décision du 26 juin dernier, le dépar-tement de Justice et Police a-t-il déterminé les dates des diverses ventes au rabais pour cet été, fixant du 1er au 15 juillet les ventes pour le commerce de modes. Bon. Mais il a fallu spécifier encore ce qu'on entend par « commerce de modes ». Et l'on a vu dans tous nos journaux sous la signature d'un grave conseiller d'Etat, Baup, un article spécifiant que « com odes », cela signifie: « chapeaux de et de fillettes ». Ce n'est pas tout à fait ce que



M^{11e} Marie BEELI

la doyenne des féministes suisses et la fondatrice de la Section de Davos de la Société d'Utilité publique.

nous, femines, et ce que la branche intéressée entendent par « commerce de modes ».

Mais il y a mieux: l'arrêté fixe du 15 au 30 juillet les ventes pour les autres commerces, c'est-à-dire les robes, pour ce que nous appelons, nous, la mode, Dès le 15 juillet, c'est-à-dire juste au moment de partir en vacances, alors que l'on aime à faire ses achats avant de préparer ses malles. Le 15 juillet, c'est-à-dire, pour les Lausannois, le lendemain de la Fête du Bois, qui est la fête des écoliers, que, pour ce iour-là. les est la fête des écoliers, que, pour ce jour-là, les mamans habillent de neuf.

La politique ne concerne pas les femmes. Mais trouve aujourd'hui que la politique, c'est aussi les ventes de soldes.

L'Assemblée de Davos de la Société d'Utilité publique des femmes suisses

(29 et 30 juin 1936.)

Réunies à l'Hôtel Central, les déléguées furent cordialement accueillies dès le 28 juin au soir. cordialement accuelliles des le 28 juin au soir, non seulement par la présidente centrale, Mª Schmidt-Stamm (Saint-Gall), mais encore par la présidente de la Section de Davos, Mª Bauer, et surtout par la toujours vivante et active fondatrice de cette Section, et certainement la doyenne du féminisme suisse: M^{Ile} Marie Beeli, qui porte allégrement ses 85 ans.

altegrement ses 85 ans.

A cette réunion familière égayée de productions, succéda le lendemain matin une visite officielle — toute indiquée, puisque la Société d'Utilitté publique a institué une Commission de lutte antituberculeuse — aux célèbres sanatoria zuricois de Clavadel. Situés dans une vallée abritée, baignée de soleil, ces vastes bâtiments (dont l'un relève de *Pro Juventute)* sont installés suivant les préceptes les plus modernes de la médecine et de l'hygiène: salles d'opération, chambres de

ches, les parapluies, les trottoirs. Un bateau la promène ironiquement devant Westminster. Mais les militantes passent parfois à des démonstrations moins anodines. Cachées dans les cheminées, les décors de théâtres, elles pénètrent ensuite par effraction dans les lieux de réunion d'où il leur arrive de se faire chasser par les jets d'eau des pompiers. Les hommes poli-tiques se mettent à les redouter. Un journal écossais, la veille d'une réunion organisée par lord Haldane, à Edimbourg, observe: « Croyez-vous que le ministre soit préoccupé des manœuvres du parti adverse? Que nenni... Il a en tête une seule idée: Que vont inventer les suffragistes? »

En 1906, déçues d'une entrevue avec Campbell-Bannermann, chef du cabinet, qui aboutit au sempiternel conseil: attendre, et déçues plus encore du discours du Trône qui ne contient aucune allusions aux revendications suffragistes, les troupes féministes se rebellent et pratiquent dès lors systématiquement la violence. Emmeline Pankhurst les mène en masses compactes devant le Parlement à l'ouverture de la session d'automne fait passer la question: « Le gouvernement en-visage-t-il l'introduction d'un projet de vote pour les temmes? Au « Non » qui leur vient retour, les militantes attaquent, forcent les grilles de toutes parts. Elles sont rudement contenues par la police, renversées, saisies par les cheveux, jetées dans la prison de Holloway. En chef et en apôtre Emmeline Pankhurst prend sur elle les responsabilités. « Que réclament ses partisans qui ne soit juste? Elle est dans la tradition d'une nation civilisée à gouvernement libéral et parlementaire, qui considéra toujours les droits de la personne comme sa-

crés. Ce que la W. S. P. U. a inscrit à son programme, ce n'est point la guerre sexes, mais l'amélioration du sort de la fe sexes, mais l'ameiloration du sort de la remme, la protection de l'épouse et de la mère, la participation à la gérance du bien commun — commonwealth — qui est le patrimoine de tous. Faire de ce monde une terre meilleure, quelle plus noble vocation? La cause a déjà des apôtres elle aura, s'il le faut, ses martyrs ».

On fait passer les prévenues par le bain réglementaire dont l'éau que le rèclement par contre

mentaire dont l'eau, que le règlement, par contre, ne dit pas de changer, est couverte d'une croîte de crasse, on leur fait endosser l'uniforme de bure timbré de deux flèches noires, complété de gros bas sans jarretières qui retombent sur les chaussures, d'un tablier et d'un bonnet à carreaux bleus et d'un mouchoir qui doit servir un mois. Les cellules sont obscures, sans air, munies d'un lit de planches, la nourriture consiste chaque jour en un gruau clair, du pudding à la graisse, deux fois par semaine des pommes de

leur sortie les détenues émeuvent l'opinion par leurs révélations sur le régime des prisons, organisent à Londres et ailleurs des défilés qui croissent en ampleur. Le gouvernement continue à leur opposer un silencieux dédain. Alors Pagitation s'accentue et, en 1908, s'installe à de-meure autour du Parlement. Les ministres sont traqués, l'accès des couloirs de la Chambre est interdit aux femmes; vingt suffragettes réussissent à y pénétrer dans une déménageuse « nou-veau Cheval de Troie ».

1910, avec les libéraux au pouvoir, est marqué par l'échec du Comité dit de conciliation qui s'était formé au sein du gouvernement et auquel

les suffragistes avaient fait confiance pour étudier leur situation. Lloyd George et Asquith en sont responsables. La riposte fond comme la foudre: Emmeline Pankhurst et ses adeptes s'arment de cailloux pour briser les carreaux du ministère de l'Intérieur, des bureaux de postes et autres bâtiments officiels. Un papier enveloppe chaque pierre: Vote pour les femmes. Il y a pour plusieurs millions de dégâts mais les accidents de personnes ont été soigneusement évités. Les matiges tente vont en riferent par les partieurs millions. nifestantes vont en prison, Emmeline Pankhurst pour la quatrième fois. Elles font la grève de la faim avec tant de persévérance que le gouver-nement, inquiet de la tournure que prennent les évènements, préfère libérer les obstinées qui vont

Un nouveau torpillage d'Asquith fait sombrer l'amendement qui est présenté aux Chambres. C'est la ruine de près d'un siècle d'efforts. Nouvelle riposte: le feu est mis - au mépris du peine de mort — à la propriété du ministre wis Harcourt, à un théâtre où devait parler Asquith; des monuments, des œuvres d'art, des tableaux sont mutilés, lacérés; période de vionlence farouche, qui soulève les critiques et dont le souvenir n'est pas oublié. Compromet-on la cause par ces moyens brutaux? Du moins ne laisse-t-elle plus personne indifférent et comme il s'attache beaucoup d'abnégation, de mépris du danger et de désintéressement à ces manifestations passionnées, on admire aussi. On admire plus encore en présence des traitements barbares qui supportent les grévistes de la faim. Le gouvernement a édicté son fameux décret dit « du chat et de la souris » par lequel il installe à l'hôpital, sous surveillance, la détenue en danger de mort, puis lui fait réintégrer la prison quand part, en nourrissant de force les récalcitrantes, on cause la mort de plusieurs d'entre elles, d'autres sont rendus infirmes. Emmeline Pankhurst, dangereusement malade, dirige la lutte de son lit d'hôpital, sa fille Sylvia se fait transporter à une réunion sur une civière. L'excès de la répression fait oublier l'excès des attaques suffragistes.

En sortant de prison, Emmeline Pankhurst, dont on a sollicité la visite, se fait acclamer Etats-Unis. On l'arrête à son retour, sous prétexte que sa peine n'est pas entièrement purgée, et elle commence sa douzième grève de la faim. « Chaque épreuve agit sur elle comme un coup d'éperon. La cause la possède jusqu'aux moelles. d'eperon. La cause la possede jusqu'aux moeties. A quoi, d'ailleurs, pourrait-elle encore se prendre? En 1898, elle a perdu son compagnon de vie, celui qui l'a aimée, révélée à elle-même, formée pour le combat. Dans le vide créé par ce départ, l'âme insatiable tournoie, telle un oiseau dans la tempête, ne se plaisant qu'au vacarme des d'appart de la compagne de la éléments et aux grands coups de vent du large ». Mais tant de sacrifices paraissent se prodiguer en vain; par moments les volontés chancellent et doivent être raffermies en multipliant les réunions et les cortèges, en instituant une agi-tation constante, en renouvelant les attaques contre le gouvernement qui se débat à ce moment dans les difficultés irlandaises.

La guerre éclate. Alors, avec la même ardeur que pour la défense de leurs droits, les mes se dévouent dans les ambulances, les hôpi-taux, les usines, les services publics. Emmeline Pankhurst « épouse la cause nationale comme elle